

Communiqué de presse – 28 août 2026

Feux de forêt : un été 2026 hors norme, le CNPF pleinement mobilisé aux côtés des propriétaires forestiers sinistrés.

Grands incendies dans les Landes, en Gironde, dans le Var, feux moins intenses mais nombreux du Pas-de-Calais à la Haute-Corse en passant par la Côte d'Or ou la Seine-et-Marne : l'été 2026 restera comme l'un des plus dramatiques de ces dernières années pour la forêt française. Aucune région n'a été épargnée. Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) détaille sa mobilisation, aux côtés de ses partenaires, pour accompagner le post-incendie.

Un été dramatique, d'une ampleur exceptionnelle

Cet été aura été marqué par une combinaison inédite de grands feux, dont certains ont dépassé plusieurs milliers d'hectares, et d'une multitude de départs de feux plus circonscrits mais dispersés sur l'ensemble du territoire. Cette conjonction a mis sous tension les services de secours, les collectivités et l'ensemble des acteurs de la forêt.

Toute la France concernée : l'extension du risque incendie, une réalité

Aucun territoire n'a été épargné. En 2026, des départs de feux ont été observés dans une majorité de départements français, dans les régions du Sud régulièrement impactées, mais également dans des régions historiquement peu exposées à ce risque (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France) ou dans des départements éloignés du pourtour méditerranéen, comme la Lozère. Ce constat confirme une tendance de fond : l'extension géographique du risque incendie, conséquence directe du changement climatique, n'épargne presque plus aucun massif, quelle que soit son essence ou son mode de gestion.

Bilan des feux : un impact significatif sur la forêt privée

Sans prétendre à l'exhaustivité à ce stade, les premiers retours des équipes régionales du CNPF donnent la mesure de l'ampleur des dégâts :

- **Nouvelle-Aquitaine** : les incendies de Saumos (environ 42 000 ha, majoritairement en forêt privée, 226 documents de gestion durable impactés sur plus de 23 000 ha) et de Biscarrosse (environ 3 500 ha, 62 plan simple de gestion sur 1 500 ha) ont été les plus médiatisés, auxquels s'ajoutent de nombreux feux de forêts de superficies inférieures (6 feux de plus de 100 ha dont Luglon (1 700ha)).
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : le Var a été le département le plus touché, avec environ 6 000 ha parcourus, dont près de la moitié couverts par un document de gestion durable, pour un total de plus de 1300 propriétés impactées.
- **Occitanie** : 44 périmètres de feux traités par les équipes du CNPF, dont l'incendie des Pyrénées-Orientales (environ 5 000 ha, dont 900 ha de forêt privée).
- **Auvergne-Rhône-Alpes** : la Drôme (environ 4 000 ha, dont 1 000 ha de forêt privée) et la Haute-Loire (environ 500 ha) ont été les départements les plus affectés.
- **Grand Est** : 94 incendies recensés pour environ 630 ha parcourus, avec tous les départements de la région touchés, sans exception.
- **Île-de-France - Centre-Val de Loire** : incendie de Fontainebleau (environ 2 000 ha, forêt domaniale), et un feu en Loir-et-Cher ayant concerné 164 propriétaires forestiers sur environ 125 ha.

- **Bourgogne-Franche-Comté** : incendie de Couchey près de Dijon (environ 124 ha). Le 2e feu le plus impactant d'un point de vue forestier est celui de La Grande Verrière (sud Morvan) avec 26 ha de peuplements divers (chênaies - châtaigneraies, douglasaie) pour la plupart détruits et un peuplement de chêne très impacté dont un suivi sera assuré pour observer son comportement au printemps prochain.
- **Hauts-de-France Normandie**: incendie médiatisé du Pas-de-Calais, dont l'essentiel de la surface brûlée (environ 120 ha) concerne le Conservatoire du littoral et trois forêts privées sous Plan Simple de Gestion ; forêts privées également touchées dans le Calvados.
- **Corse** : plus de 2 000 ha parcourus, majoritairement en forêt publique sur le département de la Haute-Corse.
- **Bretagne – Pays de la Loire** : la région Bretagne a enregistré plusieurs départs de feux (landes, chaumes), avec peu d'impact forestier, sauf dans les départements 35,22 et 56. La forêt ligérienne est également à ce stade épargnée par les feux significatifs. Les feux, souvent en zones agricoles ou forestières, ont surtout touché le Maine-et-Loire (180 ha de forêt).

Au-delà des incendies, les canicules et la sécheresse exceptionnelles de l'été 2026 auront également un impact à plus long terme sur la santé des forêts : dépérissements, attaques de ravageurs, le CNPF sera ainsi présent aux côtés des propriétaires concernés dans les mois qui viennent.

Le CNPF mobilisé sur le post-incendie

Dès les premiers jours, les équipes du CNPF se sont mobilisées aux côtés de leurs partenaires pour organiser la réponse post-incendie :

- Des réunions avec l'ensemble des partenaires : syndicats de propriétaires forestiers, préfectures, DDT, SDIS, ONF, DFCI, collectivités locales, coopératives et experts, interprofession, chambres d'agriculture. Le CNPF a notamment participé aux comités restreints de suivi mis en place dans plusieurs régions, ainsi qu'à des retours d'expérience (retex) organisés par les préfectures.
- **Un accompagnement direct des propriétaires forestiers sinistrés, qui constitue le cœur de mission du CNPF dans cette période** : information sur les démarches à engager, appui technique sur le terrain (diffusion de fiches pratiques, visites de propriétés, repérages d'arbres dangereux), et ensuite appui aux regroupements de propriétaires pour organiser l'exploitation des bois brûlés et les travaux de reconstitution, notamment via les associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF).
- Une présence active et constructive de **l>IDF (Institut pour le Développement Forestier, service R&D du CNPF) auprès de l'ensemble des acteurs de la recherche forestière**. Suite notamment aux dégâts considérables subis par le site de l'INRAE en Gironde le CNPF souhaite assurer une capacité d'expérimentation adaptée et participer au questionnement sur la préservation des ressources génétiques exposées à des aléas de plus en plus fréquents.

Ce travail d'accompagnement, considérable, ne fait que commencer : il se poursuivra dans la durée, avec les propriétaires forestiers comme avec les décideurs publics.

Le CNPF, acteur de la gestion durable face au changement climatique

Ces événements confirment, s'il en était besoin, le rôle du CNPF en tant qu'établissement public chargé de développer une gestion forestière durable, notamment pour adapter les forêts privées aux effets du changement climatique.

Le risque incendie oblige à interroger et faire évoluer les pratiques sylvicoles. La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) est aujourd'hui, au même titre que la production de bois, le renouvellement des peuplements ou la préservation de la biodiversité, un enjeu à part entière de la gestion durable : tout propriétaire disposant d'un document de gestion durable doit désormais y intégrer une brève analyse des enjeux de DFCI.

L'incendie constitue, pour les propriétés forestières, l'un des événements marquants susceptibles de rebattre les cartes de la gestion forestière. La phase de reconstitution après le passage d'un feu est l'occasion d'intégrer davantage encore les principes de la sylviculture adaptative, en repensant le choix des essences, la structure des peuplements et leur résilience face aux risques.

Le CNPF poursuit ses travaux d'analyse pour identifier les peuplements capables de se régénérer, accompagner les choix de reconstitution des propriétaires et faire progresser collectivement les connaissances sur la résilience des forêts face au risque incendie. Il met en avant ses outils d'aide à la décision et ses compétences en matière de compensation carbone.

La saison des feux n'est pas terminée : la vigilance reste de mise

Si l'attention se porte naturellement sur les grands feux de l'été, la saison des incendies se prolonge en réalité jusqu'à l'automne. Le CNPF appelle à maintenir la vigilance et invite tout un chacun à consulter régulièrement les bulletins météo des forêts et l'activation des arrêtés préfectoraux réglementant l'usage du feu ou encore les restrictions d'activité et d'accès en forêt, dont le contenu évolue fréquemment selon les niveaux de risque.

Pour Anne-Marie BAREAU, Présidente du CNPF : « Pleinement solidaire et mobilisé auprès des propriétaires forestiers privés victimes des feux de forêts, le CNPF se tient à leur côté pour reconstruire la forêt de demain dont l'enjeu majeur est la capacité à résister à l'incertitude climatique et ses conséquences. »

Pour Roland de Lary, Directeur général du CNPF :

*« Face à des forêts décimées, les propriétaires doivent d'abord traverser une **phase de deuil** pour accepter la perte, avant d'envisager la reconstruction. **La forêt, essentielle économiquement pour la filière bois et écologiquement pour le carbone et la biodiversité**, nécessite une approche progressive : observer la régénération naturelle avant d'intervenir, respecter les rythmes de la nature, anticiper les conditions de résilience. »*

Contacts médias

CNPF

Coraline CHERVIER
Responsable communication
coraline.chervier@cnpf.fr
06 64 68 60 27

Le Centre National de la propriété forestière (CNPF) - <https://www.cnpf.fr/>

Le CNPF est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : quelques 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit environ 23% du territoire. Placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, ses missions sont :

- orienter la gestion des forêts privées : il agréé les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans ;
- conseiller et former : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestier...

De plus, le CNPF, via ses deux services d'utilité forestière, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et C+For carbone et forêt, assure le développement d'outils d'aide à la décision, conduit des programmes de RDI, forme et informe, participe à la mise en œuvre des méthodes du Label Bas Carbone.